



N° _____/C.P.M.P.S.S

Nouakchott le 02 AOUT 2016 انواكشوط

000044

CH

PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

1. Soumissionnaires retenus :

- CSI : moins disant qualifié

2. Soumissionnaires exclus :

- SOMEDIB : Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :
 - La caution non valide.
- CDI : Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :
 - Item 2 : Chariot d'endoscopie, Proposé plusieurs modèles.
- SOC : Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :
 - Item 1 : vidéo gastrologie et vidéo coloscopie + les accessoires standards, non proposé.
- Ets EL KHEIR : Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :
 - Item 1 : Proposé deux modèles de processeur vidéo ;
 - Item 2 : Chariot d'endoscopie, modèle non proposé ; Bistouri bipolaire, Générateur HF mono et bipolaire, non proposé.
- NOSOMACI : Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :
 - Les marchés similaires non fournis.
- Gr. COTRAM/GEMI : Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :
 - Les marchés similaires non fournis.
- GLP : Pour : non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :
 - Les certifications de conformités non fournies.
- Gr. TECHNOSYST/ECHOMED : Pour non-conformité aux stipulations du DAO, notamment :
 - La caution non fournie.

3. Les principales dispositions permettant l'établissement du ou des marchés et, en particulier, son objet, son prix, les délais, la part du marché à sous-traiter :

Objet du Marché : fourniture, installation et mise en service des équipements médicaux destinés à l'Hôpital de l'Amitié (**Lot 5 : Unité d'endoscopie + Colonnes de Celio-chirurgie**).

4. **Le prix du Marché :** Quarante-neuf millions quatre cent mille ouguiyas (49 400 000 UM TTC).
5. **Délai de livraison :** 15 semaines
6. **Part du marché à sous-traiter :** sans objet
7. **Variante prises en compte :** sans objet
8. **Financement :** Budget Etat
9. **Attributaires :** CSI
10. **Montant évalué de son offre :** Quarante-neuf millions quatre cent mille ouguiyas (49 400 000 UM TTC).
11. **En ce qui concerne les procédures d'appel d'offres en deux étapes, restreint, consultation simplifiée ou entente directe ; l'indication Des circonstances qui justifient le recours à ces procédures :** Sans objet.
12. **Le cas échéant, les raisons pour lesquelles l'autorité contractante a renoncé à passer un marché si ce cas de figure se présente :** Sans objet.

Nom, Prénom, Fonction et Signature des personnes présentes :

- Abderrahmane Ould Mohamed Sidine / Président de la CPMPSS 
- Anouar sadat Ould yarba / Membre de la CPMPSS 
- Cheikh Ould Saleck / Membre de la CPMPSS 
- Sidi Ould Cheikh Naji Awane / Membre de la CPMPSS 
- Mohamed vall Ould Tijani / Membre de la CPMPSS 
- Cheikh Salem Toinssi / Membre de la CPMPSS (Rapporteur de la S/C d'évaluation) 